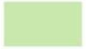




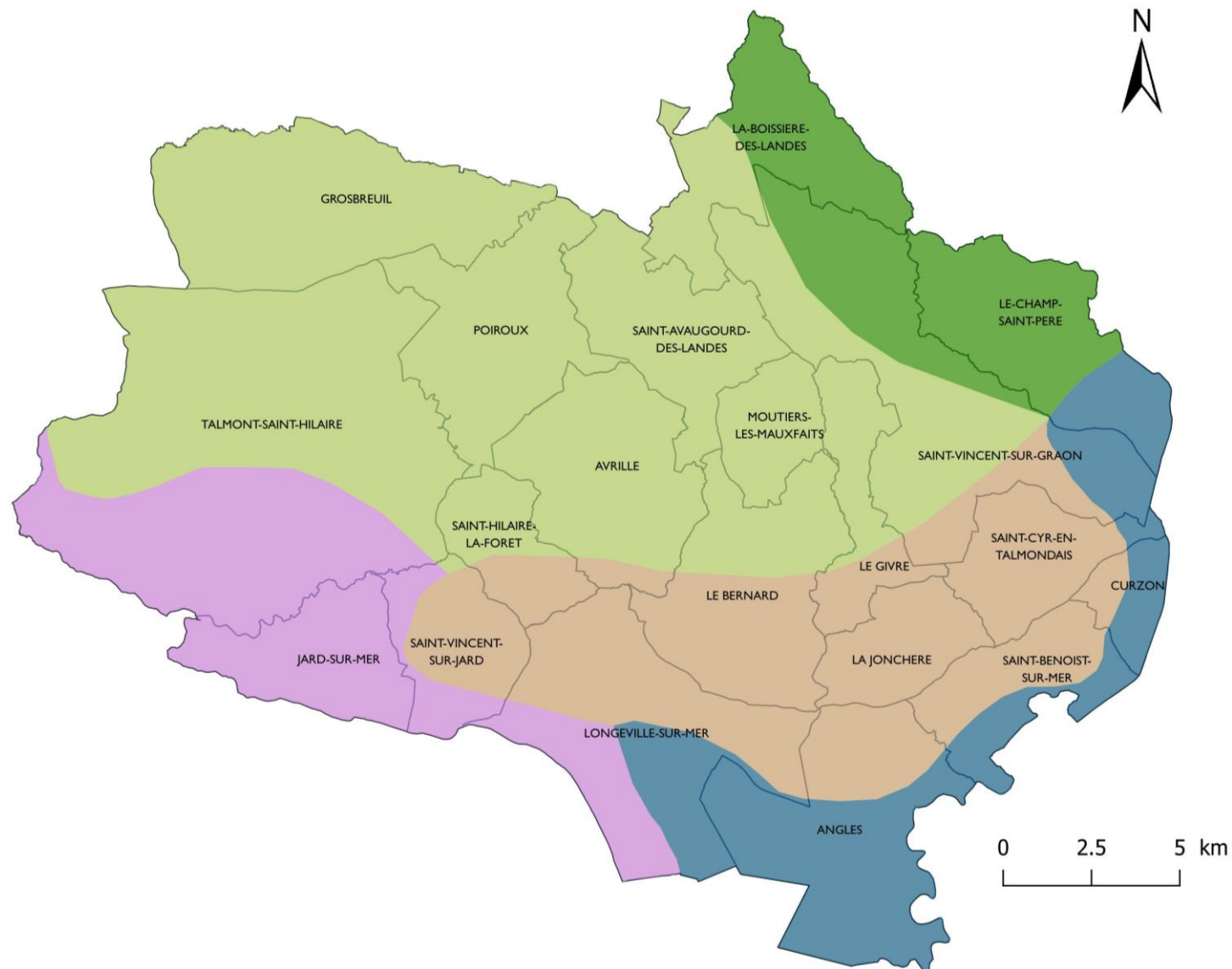


- Les unités paysagères

5 entités paysagères observées :

-  Bocage rétro-littoral
-  Côte Vendéenne
-  Bocage du Lay et de la Vendée
-  Plaine du Bas Poitou
-  Marais Poitevin



■ Les unités paysagères : 1 - Le bocage rétro-littoral



Avrillé | Grosbreuil | La Boissière-des-Landes | Le Bernard | Le Champ-Saint-Père | Le Givre | Moutiers-les-Mauxfaits | Poiroux | Saint-Avaugourd-des-Landes | Saint-Hilaire-la-Forêt | Saint-Vincent-sur-Graon | Saint-Vincent-sur-Jard | Talmont-Saint-Hilaire

Caractéristiques principales :

- Paysage de plateau bocager relativement dense refermé par des séries de boisements ponctuels, présence de landes résiduelles et de mégalithes,
- Forte pression urbaine qui se traduit par un développement pavillonnaire autour des bourgs.



■ Les unités paysagères : 2 - La côte vendéenne



Jard-sur-Mer | Longeville-sur-Mer | Saint-Vincent-sur-Jard | Talmont-Saint-Hilaire

Caractéristiques principales :

- Paysage qui alterne les ambiances des côtes sableuses et des côtes rocheuses,
- Paysage de côte rocheuse calcaire urbanisée isolant un ensemble de marais rétro-littoraux,
- Site remarquable du Veillon : un des rares estuaires naturels de la côte Atlantique qui relie le marais du Payré à l'océan,
- Paysage linéaire de cordon dunaire urbanisé boisé,
- Pression urbaine forte sur un secteur contraint et à risques forts de submersion marine.



■ Les unités paysagères : 3 - Le bocage du Lay et de la Vendée



La Boissière des Landes | Le Champ-Saint-Père | Saint-Vincent-sur-Graon

Caractéristiques principales :

- Paysage qui débute en rive gauche du Graon et délimite l'entité paysagère sur le territoire
- Une structure bocagère dense et resserrée, conditionnée par un jeu de relief
- Bourgs implantés sur le plateau ou la partie haute des vallées



■ Les unités paysagères : 4 - La Plaine du bas Poitou



Angles | Avrillé | Cruzon | La Jonchère | Le Bernard | Le Givre | Longeville-sur-Mer | Saint-Benoist-sur-Mer | Saint-Cyr-en-Talmondais | Saint-Hilaire-la-Forêt

Caractéristiques principales :

- Petite plaine cultivée ouverte marquée par la pression urbaine rétro-littorale sur les bourgs,
- Zone de transition entre les marais du talmondais, le marais poitevin et le bocage rétro-littoral traversée par deux petites vallées,
- Importante concentration de patrimoine mégalithique et gallo-romain,
- Présence d'un parc éolien en repère.



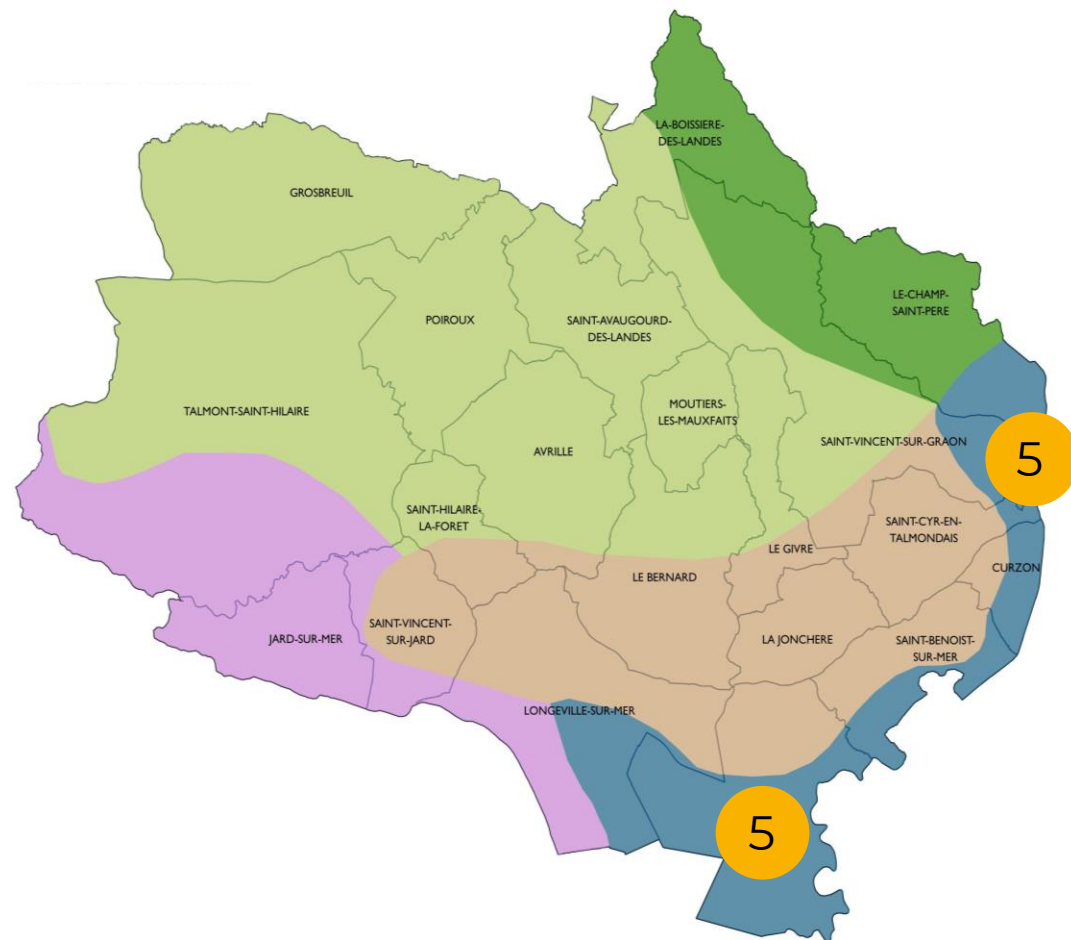
■ Les unités paysagères : 5 - Le Marais Poitevin



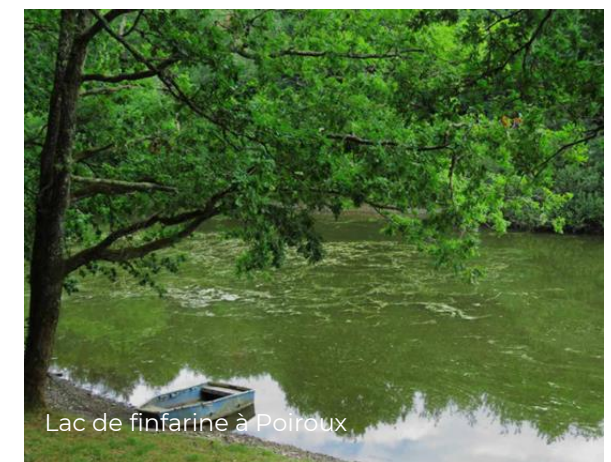
Angles | Cruzon | Le-Champ-Saint-Père | Longeville-sur-Mer | Saint-Benoist-sur-Mer | Saint-Cyr-en-Talmondais | Saint-Vincent-sur-Graon

Caractéristiques principales :

- Sous unité paysagère du Marais du Lay
- Paysage de large cordon marécageux s'étirant dans le fond de la vallée du Lay,
- Cadrage de l'horizon par des coteaux ou petites collines bocagères au creux des méandres



- Le patrimoine naturel
- 2 sites naturels classés/inscrits :
 - La pointe du Payré, les marais et le bois du Veillon (classé),
 - Les marais et villages du Veillon (inscrit) sur les communes de Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer
- 17 Espaces Naturels Sensibles
- 456,6 hectares de terrains acquis par le Conservatoire du Littoral sur 3 sites :
Pointe du Payré (176,6ha), Le Veillon (63,50 ha), Le Marais Poitevin (215,48ha)



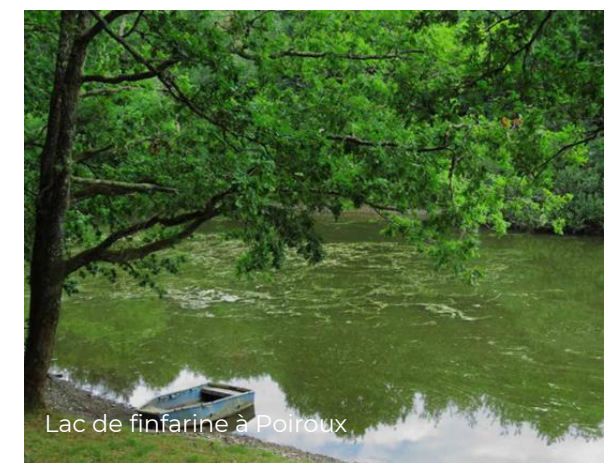
- Le patrimoine naturel
- L'Opération Grand Site :
 - Une démarche en cours de labellisation : Le site du Havre du Payré
 - S'appuie sur les périmètres des sites classés du Veillon et de la Pointe du Payré
 - 2 800 hectares
 - Un estuaire naturel marqué par une **diversité de paysages**, par la présence **d'activités agricoles** (ostréiculture, saliculture...) et fréquenté par les promeneurs et les touristes



- Les composantes du territoire
- La mixité d'activités agricoles sur le territoire mêlée au relief crée une variété de paysage entre :
 - Le bocage
 - Les grandes cultures
 - Ostréiculture, saliculture, pisciculture, pâturage > création des paysages de marais



- Les composantes du territoire - La présence de l'eau
- 30 km de façade maritime
- 4 bassins versants de fleuves et cours d'eau côtiers : le bassin du ruisseau de la Combe, le bassin du Gué Chatenay, le bassin du Goulet (ruisseau de l'Allière) et le bassin du Lay
- Les marais sur 250ha > 2 marais (Marais de Talmont, Marais Poitevin), des canaux et ceintures de marais
- Des lacs, des étangs de loisirs...
- Des ouvrages de grandes et petites tailles (barrages des lacs, barrage-porte de Moricq, vannes, clapets et « essailles » des marais, ponts et passerelles)
- Des zones à risque d'inondation et de submersion des PPRi et PPRL (*voir état initial de l'environnement*)
- **L'eau est un élément important de l'identité du territoire**



- La nature en ville
- Les espaces urbanisés du territoire se caractérisent principalement par un tissu bâti lâche présentant une bonne perméabilité.
- Les cœurs historiques des centres-bourg présentent un tissu plus resserré ponctué d'éléments (cours d'eau, places publiques, jardins publics et privés, alignements d'arbres, etc.).
- Comment concilier développement urbain et présence de la nature ?



■ Les monuments historiques

Vendée Grand Littoral dispose d'un patrimoine historique et architectural important :

- Monuments historiques classés/inscrits : 44 édifices protégés
- Sites patrimoniaux remarquables (Avrillé, Le Bernard, Longeville-sur-Mer et Saint-Hilaire-la-Forêt) : 14 km²

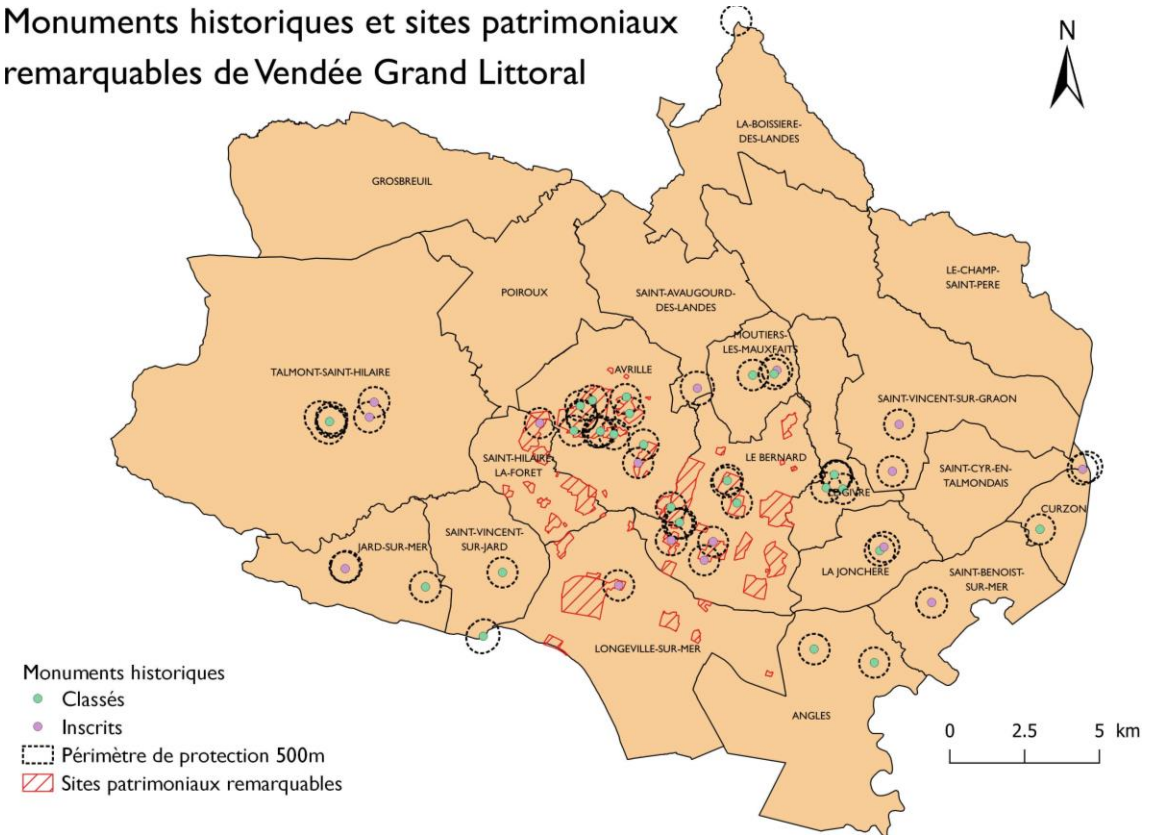


Château de la Brunière – Le Givre



Menhir – Avrillé

Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables de Vendée Grand Littoral



■ Le différents types de patrimoine : un riche héritage

Un patrimoine témoignant de l'évolution du territoire à travers les époques...

Le patrimoine « monumental » :

- Du patrimoine bâti à la vie administrative, religieuse, militaire, maritime etc. : il s'agit de « grands » édifices reflétant la stature de la ville.

→ *Eglise, chapelle, etc.*

Le patrimoine « traditionnel » > architecture historique locale

- Un patrimoine bâti réparti entre maison typique vendéenne, ferme, maison bourgeoise et balnéaire etc.

Le « petit » patrimoine > usages et pratiques de la vie quotidienne d'autrefois

- Des éléments patrimoniaux emblématiques, notamment liés à la religion, à l'eau et au vent : menhirs, croix, calvaires, statues, puits, lavoirs, moulins, ponts et passerelles dans les marais, etc. ;

→ *(exemple : le Lavoir de La Courolle)*



L'église de Curzon



Les puits jardaïs
Jard-sur-Mer



Moulin de Cónchette
Jard sur Mer



Le lavoir de la Courolle
Saint-Hilaire_la-Forêt

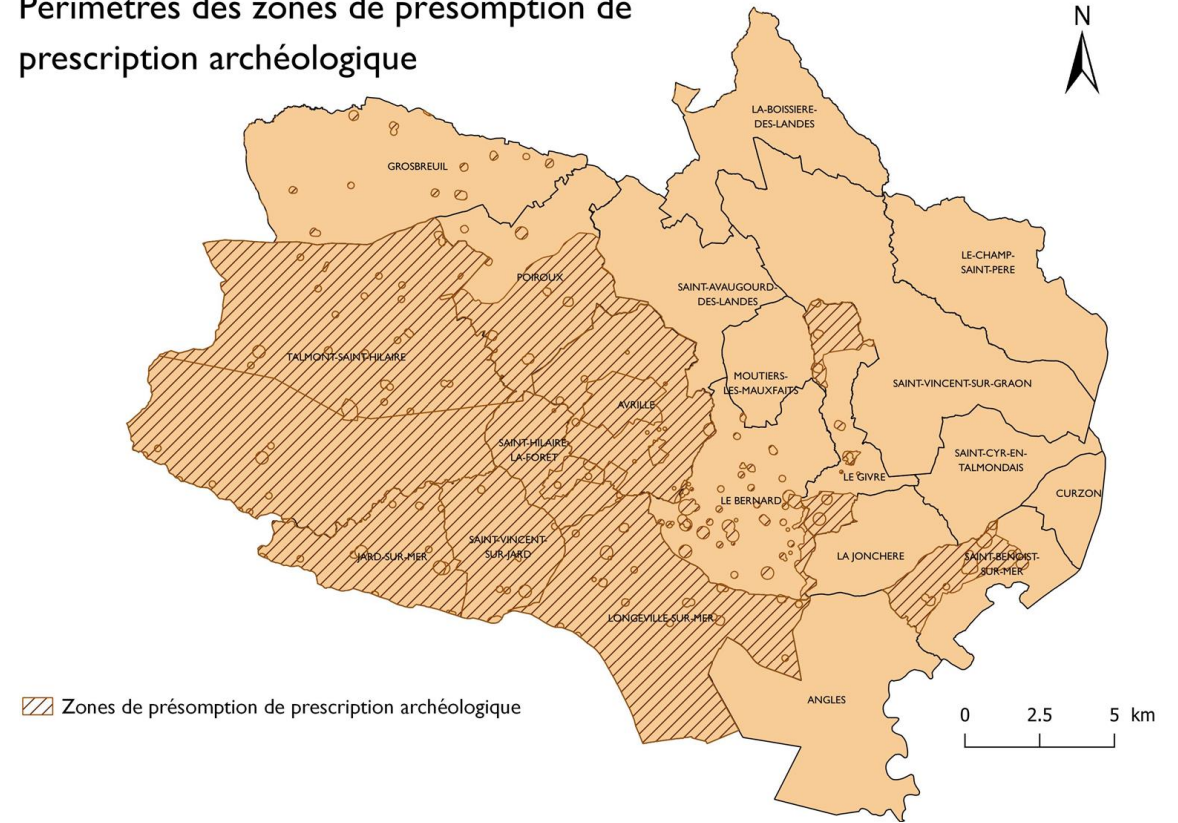
- Des sites et un patrimoine archéologique importants

- Un patrimoine archéologique très important sur certaines communes : **448 entités archéologiques** référencées

- Les communes les plus concernées sont notamment Talmont-Saint-Hilaire, Le Bernard, Avrillé, Saint-Cyr-en-Talmondaise et Longeville-sur-Mer



Périmètres des zones de présomption de prescription archéologique



- La morphologie urbaine

Les centres anciens des bourgs

- Les centres anciens sont pour la plupart organisés autour d'une église, d'une place / placette accueillant pour majorité les bâtiments administratifs (mairie notamment). Ils sont traversés par une, voire deux routes départementales, formant des rues au tissu urbain continu.
- Les constructions sont implantées à l'alignement, présentant une hauteur allant du RDC au R+1 (et exceptionnellement plus hauts : immeubles de ville, hôtels bourgeois)
- La densité du bâti est variable selon les communes, mais reste globalement élevée.



Exemple au Champ Saint-Père

- La morphologie urbaine

Les secteurs d'habitats collectifs

- Essentiellement observés sur les communes littorales, notamment à Jard-sur-Mer. Quelques secteurs balnéaires ou portuaires et ponctuellement sur les opérations d'hébergement collectif ou d'habitat social (exemple du Point du Jour à Moutiers-les-Mauxfaits)
- Majoritairement du R+2, situés sur le front de mer.
- Parcellaire globalement irrégulier :
 - Distribution sous la forme de « plots » ou de « barres ».
 - Implantation fonction de l'orientation : soit au centre de la parcelle, soit en front de rue.



Exemple à Jard-sur-Mer

- La morphologie urbaine

Les quartiers pavillonnaires : une extension des centres anciens, des quartiers balnéaires ou de villégiature

Il s'agit majoritairement d'opérations d'habitat individuel organisées sous forme de **lotissements** :

- Le parcellaire y est régulier avec une distribution homogène
- Bâti implanté au centre des parcelles, en recul de la voie
- Une hauteur comprise entre le RDC et R+1+combles



Exemple à Longeville-sur-Mer

- La morphologie urbaine

Le bâti individuel isolé

Il s'agit également d'opérations d'habitat individuel souvent réalisées « **au coup par coup** ».

Cette forme urbaine ne suit pas une organisation particulière :

- Le bâti est implanté de manière aléatoire, plutôt au centre pour le bâti récent.
- Plus on s'éloigne d'une zone urbaine, et plus la taille des parcelles est importante. Il en est de même pour la distance entre deux constructions.
- Une hauteur comprise entre le RDC et R+1.

Ancien



Exemple à Talmont Saint-Hilaire

Récent



Exemple à Le Bernard

- La morphologie urbaine

Les zones d'activités, zones commerciales et d'équipements

- Tissu artisanal ou commercial situé souvent en dehors des centres anciens
- Bâti isolé au milieu de son unité
- Les terrains peuvent avoir des tailles et des formes variables, souvent ce sont des terrains de grandes dimensions
- 4 à 8 mètres de hauteur
- Présence d'enseigne pour valoriser un effet vitrine



Exemple de la zone commerciale d'Angles



Exemple de la zone artisanale de Talmont-Saint-Hilaire

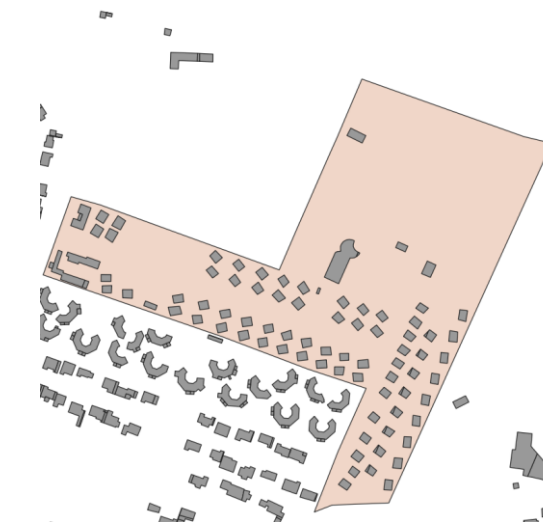
- Les zones de loisirs

Les zones de loisirs (camping, parc résidentiel de loisir...)

- Situées en dehors des centres anciens
- Parcelles compactes, calibrées en géométrie régulière
- Front bâti avec des constructions souvent mono orientées
- Formes standardisées



Exemple d'un parc résidentiel de loisir à Talmont-Saint-Hilaire



Exemple du parc résidentiel de loisir de Longeville-sur-Mer